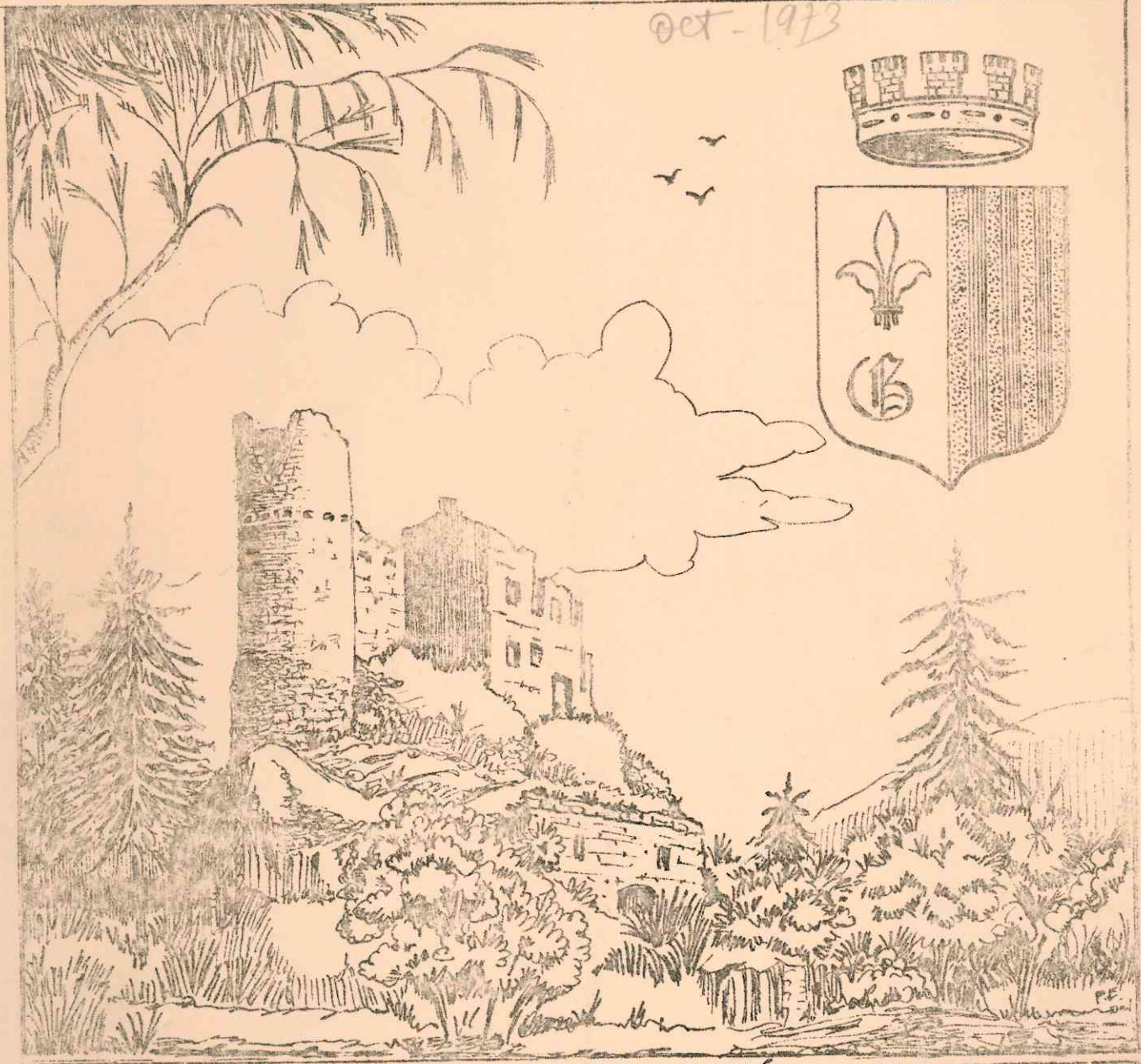


46 • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY •

Oct - 1973

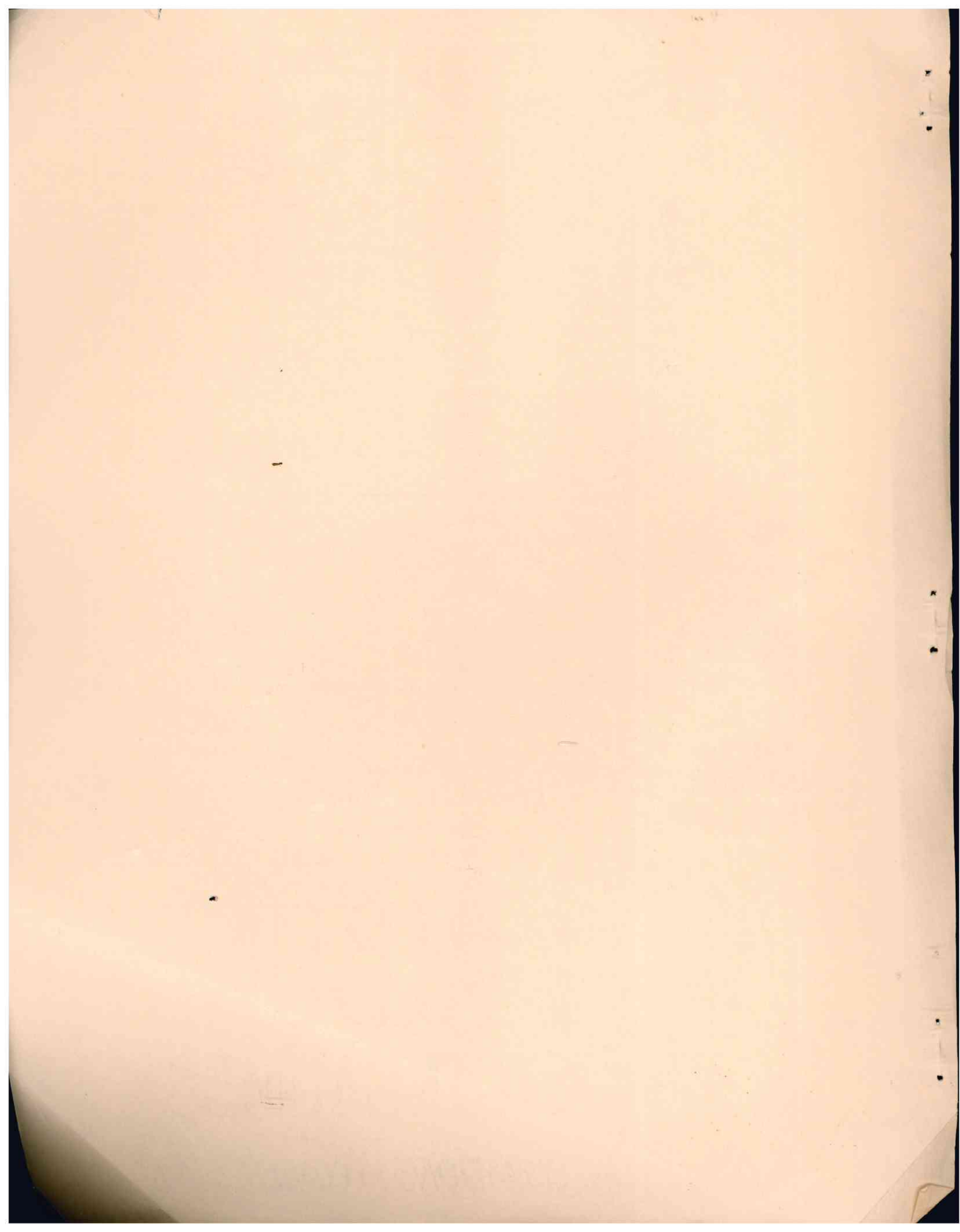
n°46



DÉPÔT LEGAL N. 53119

# LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



## L' EDITORIAL DU MAIRE

Les élections cantonales qui ont eu lieu en France le mois dernier, dans la moitié du pays, ont été caractérisées par deux faits contradictoires. Pour tenir compte de l'augmentation des populations urbaines, le Gouvernement avait décidé d'augmenter le nombre de cantons dans les villes. Espérant ainsi revaloriser la fonction de Conseiller Général dans les grands centres. Et pourtant, le nombre des abstentions a atteint un chiffre record au cours de cette consultation électorale. C'est un fait regrettable car cette désaffection peut-être, due à la lassitude, apparaît dans toute son ampleur au moment où le Département est appelé à remplir un rôle important dans les nouvelles structures régionales qui sont en cours de mise en place.

Il faut souhaiter et espérer que, sans contrainte, soit trouvé le moyen d'intéresser les Français et les Françaises à ces élections dont l'importance est certaine.

Fort heureusement, dans le canton de Guillaumes, il en fût autrement. En effet, avec 2687 inscriptions sur les listes électorales, on a pu compter 2013 votants. Il est intéressant de noter qu'en 1967, il y eût 1854 votants pour 2417 inscrits et en 1961, 1900 votants pour 2167 inscrits. Ces chiffres prouvent que malgré la diminution de la population, le nombre des inscrits et des votants augmentent régulièrement.

En ce qui concerne le résultat proprement dit, dès le premier tour, le Conseiller Général sortant fut élu avec 72 % des suffrages, C'est un bon résultat que personne ne peut contester. A noter qu'il marque une légère amélioration sur le résultat de 1967 -( 70 %) . Il y a là de quoi satisfaire Monsieur Charles GINESY qui, par une action positive devra justifier la grande confiance qui lui a été donnée.

---

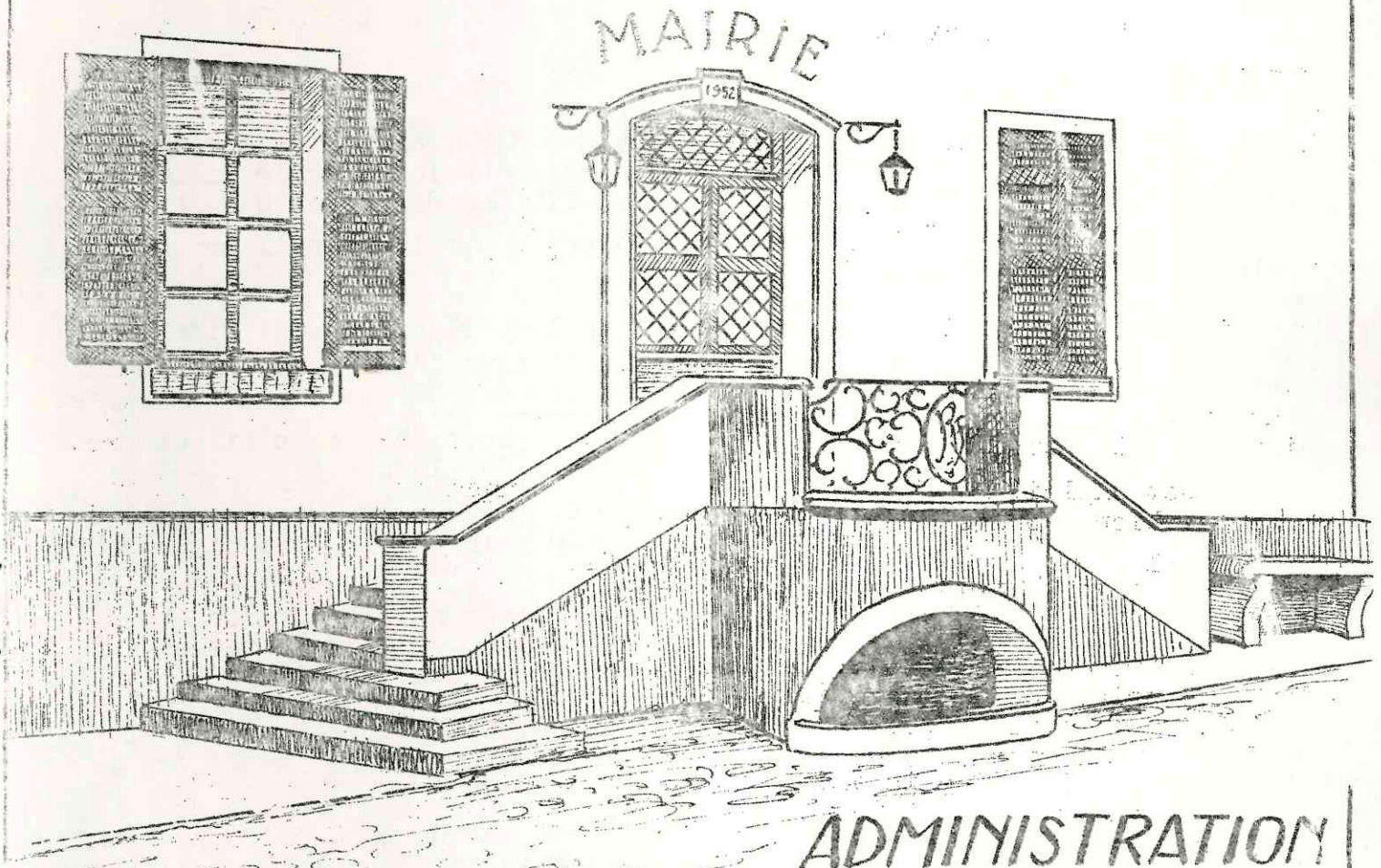
Dans le Département, on peut dire que la presque totalité des conseillers sortants ont été maintenus en place. Cependant, la nouvelle Assemblée est largement modifiée dans sa composition. En effet, la création d'une dizaine de nouveaux cantons a permis de faire rentrer dans cette nouvelle Assemblée des candidats beaucoup plus jeunes qui parfois ont été admis à y pénétrer sans avoir suivi la filiale traditionnelle.

Il n'est pas étonnant que cette nouvelle Assemblée se soit donnée un nouveau Président en la personne de Jacques MEDECIN.

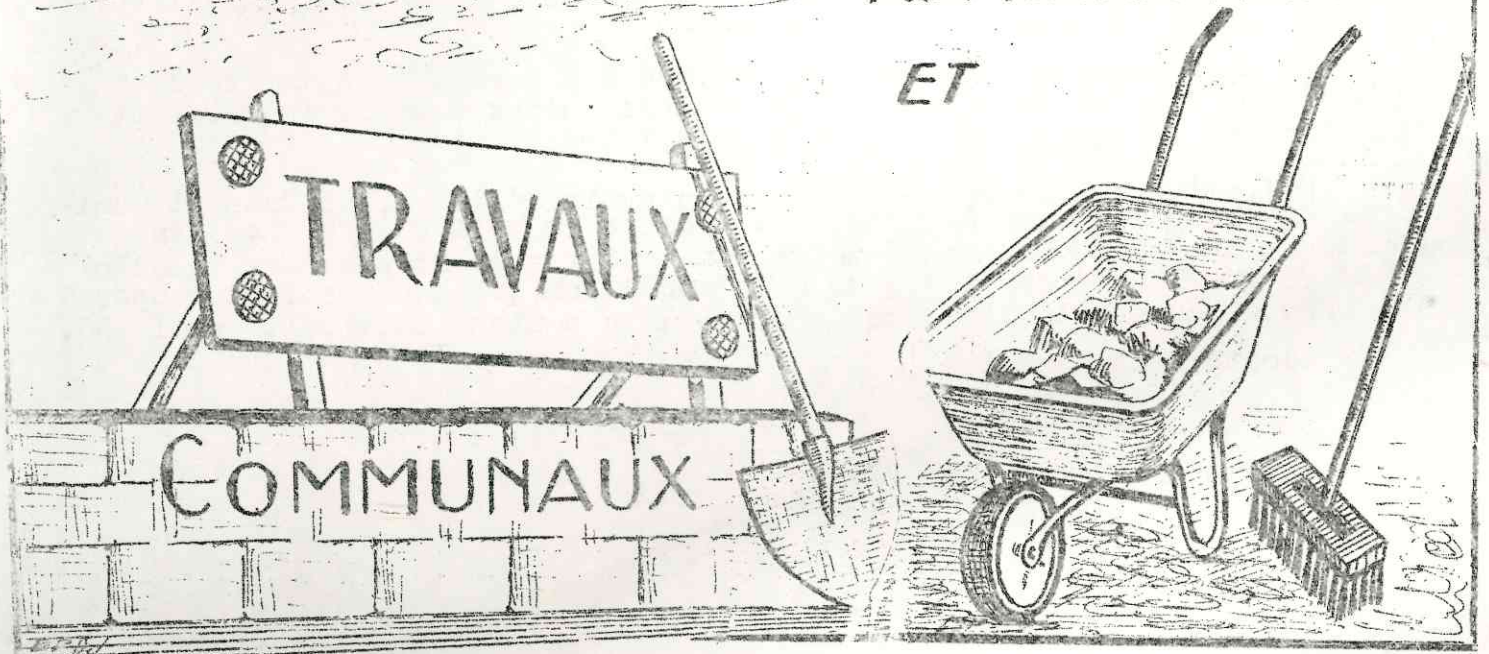
Il faut espérer que ce dernier abordera les problèmes de la gestion départementale avec l'esprit de novation et le souci d'efficacité dont il a fait largement la preuve à la tête de la ville de NICE.

---

# ACTIVITÉS MUNICIPALES



ADMINISTRATION  
ET



Depuis le précédent numéro de la Tribune, le Conseil Municipal s'est réuni deux fois le 9 septembre et le 9 Octobre.

Voici les principales délibérations prises par l'Assemblée Communale.

#### VENTE D'UNE COUPE DE BOIS

Un exploitant forestier d'Annot, M. CALVI, exerçant actuellement dans le quartier de St-Brès, a demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir lui vendre le bois communal au lieu-dit Les Serres et San Peyre.

Voici le texte de la délibération prise par le Conseil Municipal relative à cette affaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Monsieur CALVI, Exploitant Forestier à Annot pour l'acquisition de bois situé dans le communal non soumis au quartier des Serres et de San Peyre.

Cet exploitant a acheté du bois à des propriétaires particuliers dont les biens jouxtent ceux de la Commune de Guillaumes.

A la suite de cette demande, le Maire a demandé à un conseiller, Monsieur FARFALLINI, d'examiner la nature du bois que la Commune pourrait vendre.

Il ressort de cet examen qu'une coupe pourrait être faite avec des bois principalement de mélèzes d'un diamètre de 30 cm à hauteur de 1 m 30, Cette coupe représenterait environ un volume de 500 m<sup>3</sup>.

Enfin, le Maire informe le Conseil Municipal que le prix offert par cet exploitant est de 60 frs le m<sup>3</sup> pour les mélèzes et de 25 frs le m<sup>3</sup> pour les pins.

Le règlement du montant serait effectué par un premier versement de 10.000 frs dès la signature du marché tandis que le solde serait versé aussitôt après le comptage du bois coupé.

Le Maire insiste sur le prix proposé qui paraît très intéressant si on compare à d'autres propositions ainsi qu'aux marchés qui se font actuellement entre exploitants et particuliers.

Où, à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre cette coupe de bois située dans les quartiers sus-indiqués aux conditions de 60 frs le m<sup>3</sup> pour les mélèzes et de 25 frs le m<sup>3</sup> pour les pins à la condition que seuls soient coupés les bois dépassant le diamètre de 30 cm à la hauteur habituelle de 1 m 30.

Adopté à l'unanimité.

## LOCATION DE GARAGES

Il s'agit de la révision du prix de location des garages loués au service vicinal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Guillaumes a loué un garage au Département des Alpes-Maritimes ( service vicinal) dans l'immeuble communal, situé Place Général de Gaulle, selon un bail comportant une clause de révision triennale.

Le loyer actuellement payé s'élève à la somme de 1.200 frs par an.

Le Maire propose de le porter à la somme de 1.440 frs à partir du 1er juin 1973.

Le Conseil Municipal adopte et autorise le Maire à signer l'avenant au bail.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Guillaumes a loué un garage au Département des Alpes-Maritimes ( service vicinal) dans l'ancien immeuble de l'hôpital section AB Parcelle n° 4 selon un bail d'une durée de neuf ans signé en août 1970. Ce bail comportait une clause de révision triennale.

Le loyer actuellement payé s'élève à la somme de 800 frs par an.

Le Maire propose de le porter à la somme de 920 frs à partir du 1er octobre 1973.

Le Conseil Municipal adopte et autorise le Maire à signer l'avenant au bail.

## LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL

Il s'agit d'une prorogation de trois mois consenti à M ARINI qui occupait l'ancien appartement la poste.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'émettre un titre de recettes de 300 frs pour la location d'un local communal situé dans l'immeuble de la Mairie pour la période du 1er mai au 31 juillet 1973 à Monsieur ARINI Victor demeurant à Nice, Bâtiment Auvergne, Bd des Moulins.

Le Conseil Municipal adopte.

## ROLE DES PATURAGES 1973

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des pâturages communaux, non soumis au régime forestier pour l'année 1973, l'approuve et l'arrête à la somme de six mille huit cent cinquante francs ( 6 850 ) .

Nous ajoutons le détail de ce rôle pour les personnes que cela peut intéresser.

ROLE DES PATURAGES COMMUNAUX NON SOUMIS AU  
REGIME FORESTIER

Brebis locales : par tête            1,00 F  
Brebis étrangères, prix forfaitaire    1200 F

| Noms des redevables           | Brebis<br>locales<br>l F | Brebis<br>étrangè<br>res | sommes<br>dues |
|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------|
| <u>Hameau de Bouchanières</u> |                          |                          |                |
| BOYER Lucien                  | 100                      | 1200                     | 1300,00        |
| BOYER Jean                    | 90                       |                          | 90,00          |
| TOCHE Noël                    | 200                      |                          | 200,00         |
| <u>La Colette - Amé</u>       |                          |                          |                |
| LIONS Fernand                 | 10                       | 1200                     | 1210,00        |
| TOCHE Edouard                 |                          | 1200                     | 1200,00        |
| <u>ST-BRES</u>                |                          |                          |                |
| ASTIER Joseph                 | 80                       |                          | 80,00          |
| BLANC Jules                   | 60                       | 1200                     | 1260,00        |
| DIGEL Jacques                 | 140                      |                          | 140,00         |
| RAVEL Jules                   | 50                       | 1200                     | 1250,00        |
| SALICIS Ernest                | 30                       |                          | 30 00          |
| RANCUREL Joseph               | 20                       |                          | 20 00          |
| <u>VILLETALE</u>              |                          |                          |                |
| JUILLET Julien                | 30                       |                          | 30 00          |
| <u>ROUA</u>                   |                          |                          |                |
| COTTON Edouard                | 40                       |                          | 40 00          |
| Total.....                    | 850                      | 6000                     | 6850,00        |

## ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande des habitants du hameau de Villetale et du hameau des Hyvernasses en vue d'installer une lampe d'éclairage public.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce point de vue et demande à Monsieur le Maire de faire chiffrer la dépense nécessaire pour assurer ce service.

A ce sujet, nous ajoutons à cette délibération, la lettre que vient d'adresser le Directeur de la Subdivision, M LAUGIER, relative à cette demande.

Nice, le 19 septembre 1973

Monsieur le Maire,

Vous nous demandez l'établissement d'un devis pour l'extension E.P. de 3 hameaux situés sur votre Commune.

Nous donnons toutes instructions utiles à notre district de PUGET-THENIERS pour que cette étude vous soit adressée le plus-tôt possible.

Il s'agit là, toutefois, d'une disposition assez exceptionnelle, les extensions des ouvrages E.P. ne concernant pas les réseaux de distribution publique, il appartient normalement aux Communes de confier ces travaux à une entreprise qui doit cependant solliciter notre accord technique sur le projet.

Bien entendu, dans le cadre de nos bonnes relations, nous sommes à votre disposition, pour examiner les cas particuliers qui vous préoccupent.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Ingénieur, Chef de Subdivision.

## AVIS SUR L'IMPLANTATION D'UNE PORCHERIE.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête de commodo et incommodo a eu lieu à Guillaumes du 15 juillet au 15 août 1973, à la suite d'une demande formulée par M André TROUCHE, domicilié à Guillaumes selon laquelle une autorisation d'exploiter une porcherie de 50 animaux à Guillaumes était demandée.

L'enquête a eu lieu dans les conditions réglementaires sous la Direction de Monsieur André JOSSELIN, Ingénieur Agricole en retraite.

Le Maire donne lecture de l'avis motivé de Monsieur le Commissaire-Enquêteur lequel donne un avis favorable à la demande de M TROUCHE André.

Le Maire donne aussi lecture du mémoire établi par Mr TROUCHE André en réponse aux doléances exposées par les voisins.

A la suite d'une discussion générale, le Maire demande l'avis de chacun des conseillers présents. Il ressort de cette consultation que le Conseil Municipal donne un avis défavorable par 7 voix contre 2.

#### VENTE ECOLE DE BOUCHANIERES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 6/1/1973, le Conseil Municipal avait décidé la vente aux enchères de l'ancienne école de Bouchanières.

La vente aux enchères a eu lieu le 16 Juillet 1973 avec comme mise à prix la somme de 35.000 frs.

Malgré l'assistance intéressée par cette vente, les enchères ont été infructueuses, aucune surenchère n'ayant été prononcée.

Depuis lors, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu par écrit quatre offres d'achat émanant de personnes présentes à l'adjudication. De plus, le Maire fait observer que le montant de la mise à prix 35.000 frs dépassait le montant de l'estimation ( 30.000 F).

Dans ces conditions, rien ne s'oppose à une vente à l'amiable.

Le Conseil Municipal en décide ainsi et choisit l'offre la plus importante parmi les quatre reçues dans le courrier de Monsieur le Maire.

En définitive, le Conseil Municipal décide de vendre l'ancienne école de Bouchanières, à Messieurs Yves NICOLAS et Denis REBUFFA, qui ont offert le prix de 33.130 frs. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 1972

Le Conseil Municipal, présidé conformément à la loi, par Monsieur Ernest PONS a examiné le compte administratif du Maire, pour l'exercice 1972, qui laisse apparaître un excédent ordinaire de 6 234,07 F tandis que la section extraordinaire présente un excédent de 103.151,04 F.

#### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES à VALBERG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le ramassage des ordures ménagères est effectué à Valberg, territoire de la Commune de Guillaumes par le Syndicat Intercommunal de Guillaumes - Péone.

D'après la matrice générale des impôts, le produit de la taxe des ordures ménagères, pour l'année 1973, s'élève à la somme de 10.291,20 F

Le Maire propose de verser cette somme au syndicat intercommunal Péone Guillaumes en prélevant ladite somme au chapitre 63.

Le Conseil Municipal adopte.

REFECTION FACADE PRESBYTERE - 2ème TRANCHE -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de la réfection du presbytère 2ème Tranche, a obtenu une subvention départementale de 1691 F représentant 40 % du montant des travaux.

En conséquence, la part de la Commune s'élève à la somme de 2.536 F et le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense sur le budget supplémentaire 1973, art 2319.

Le Conseil Municipal adopte.

OUVERTURE LE DIMANCHE DES MAGASINS DE VENTE DES ARTICLES DE SPORTS d'HIVER.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre Syndicale Nationale du Commerce des Articles de Sports d'hiver a présenté une demande de dérogation pour l'ouverture des magasins le dimanche dans les stations de sports d'hiver.

Cette autorisation qui est accordée par Monsieur le Préfet, nécessite cependant un avis du Conseil Municipal.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

ADJUDICATIONS DU 26 décembre 1973

Carrière de sable : mise à prix : 3.000 frs  
Pont- Bascule : mise à prix : 50 frs

ACQUISITION SOURCE DE VILLEPLANE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un compromis d'achat a été signé le 3 Juin 1972 par lui-même et par les co-propriétaires de la source du Chaudan qui vient d'être utilisée pour l'adduction d'eau du hameau de Villeplane.

Il rappelle au Conseil Municipal que le montant du prix d'achat soit 10.000 frs a été inscrit, partie sur le budget supplémentaire 1972 et partie sur le budget primitif 1973.

Cet achat n'a pu être réalisé jusqu'ici en raison de la nécessité préalable de délimiter le périmètre de protection, ce qui ne peut être fait que par un expert- géologue.

Cet expert qui a visité la source le 27 septembre 1973 vient d'adresser son rapport qui est en date du 1/10/1973.

Le Maire donne connaissance de ce périmètre sur le document joint au rapport et propose de faire établir un document d'arpentage par un géomètre en vue de régulariser l'acte d'achat. Il rappelle que les vendeurs sont M<sup>rs</sup> NICOLAS Marius et NICOLAS Francis, domiciliés, commune de Sauze.

Oùï, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal se range à son avis et l'autorise à signer l'acte d'achat conformément au compromis initial et à l'expertise officielle effectuée par le Professeur Guy DUROZOY.

#### COUPE DE BOIS à BOUCHANIERES

Le Maire informe les Conseillers municipaux que leur collègue, Ponsieur Lucien BOYER a observé qu'il y aurait du bois à couper dans les parcelles communales soumises au quartier de Sylva-Longe à Bouchanières, et demande au Conseil Municipal ce qu'il pense d'une mise en vente éventuelle.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en vente du bois communal en question et demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir examiner ce problème et éventuellement procéder aux opérations de martelage.

#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Maire présente devant le Conseil Municipal un projet de budget supplémentaire 1973 qui permet de mettre à jour les dépassements de dépenses ordinaires ainsi que les dépenses imprévues et de plus, bien entendu inscrire tous les projets actuellement en cours de construction tels que : adduction d'eau de Villeplane, route de Villetale, agrandissement du cimetière, Maison des Jeunes etc... et de plus, parmi les travaux qui n'ont pas encore été commencés, le Maire a demandé l'inscription de l'aménagement du plateau d'éducation physique (coût : 40.000F) Ce projet sera réalisé Delà le Var entre le tennis et la propriété GARDE.

#### L'EAU DE LA RIBIERE.

Le Laboratoire Municipal d'Hygiène de Nice qui effectue chaque année, l'analyse de l'eau distribuée dans la Commune de Guillaumes a signalé à la mairie de Guillaumes que l'eau de la Ribière était modérément contaminée.

A la suite de cette information inattendue car la Source Dariey jusqu'ici avait toujours eu de bonnes analyses et que de plus, elle émerge dans un quartier qui n'est absolument pas fréquenté. Le service de l'eau a fait procéder au nettoyage des canalisations et du bassin de réserve situé à la Ribière ainsi qu'au nettoyage du captage proprement dit.

A la suite de cette opération, une nouvelle analyse a été faite qui a donné un résultat de non contamination.

Néanmoins, le Maire en vue de trouver une explication à cette contamination très surprenante et en vue aussi de prévoir l'installation d'un système de javellisation dans le cas où ces faits se reproduiraient a demandé au Service de la Direction de l'Agriculture d'effectuer une visite sur place.

Cette visite a eu lieu le 10 octobre effectuée par Monsieur RAYBAUD, Ingénieur, accompagné de Messieurs AMIGO et Fernand TROUCHE.

Ces trois personnes se sont rendues au niveau du captage où ils ont constaté que si celui-ci bien que vétuste puisqu'il a été construit au début du siècle est encore en bon état, par contre, ils ont constaté qu'une émergence d'eau non captée existe au-dessus du captage. Monsieur RAYBAUD pense que ce sont les infiltrations de cette eau qui circule à ciel ouvert qui vraisemblablement sont responsables de la contamination.

Dans l'immédiat, il a recommandé de détourner cette émergence d'eau de façon qu'elle ne traverse plus l'aire du captage.

Ces travaux seront effectués incessamment et il faudra ensuite effectuer une nouvelle analyse pour s'assurer de nouveau de la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

Si une nouvelle contamination était révélée, il conviendrait alors de pratiquer la javellisation de l'eau distribuée mais ce traitement ne peut être réalisé pour le moment car le bassin qui existe à la Ribière n'est qu'un bassin de réserve et non pas un bassin de distribution.

Il conviendrait alors d'effectuer des travaux assez importants qui évidemment ne pourront être faits avant la saison hivernale.

La Mairie nous prie de donner toutes ces explications peut-être un peu trop techniques en raison de l'intérêt qu'à soulevé l'annonce de la contamination des eaux de la Ribière.

La Mairie nous charge d'informer les usagers que de toute façon, des analyses régulières seront faites et que les usagers seront toujours informés en temps utile.

#### DEGATS CAUSES AUX CULTURES PAR LES SANGLIERS

Le Service, Forêts, Chasse et Pêche a adressé au Maire la lettre suivante qui est susceptible d'intéresser certains agriculteurs qui peuvent trouver les imprimés nécessaires à la mairie.

Monsieur le Maire,

Afin d'accélérer l'instruction des dossiers d'indemnisation constitués en application de la réglementation sus-visée, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint 6 imprimés vierges de déclarations des dégâts causes aux cultures par les sangliers et les grands gibiers.

Cette méthode aura pour avantage de permettre à tout agriculteur résidant dans votre commune, constatant des dégâts à ses cultures, de se procurer dans la journée auprès de votre Mairie l'imprimé nécessaire à sa déclaration.

Il lui suffira ensuite de me faire parvenir celui-ci dûment rempli au recto, afin de me permettre à mon tour de dépêcher sur place un Expert agréé chargé d'évaluer les dégâts signalés.

Je vous précise sur ce point que seuls les dégâts supérieurs à 100 frs sont indemnisés.

Je vous informe d'autre part, qu'il vous est possible de vous procurer auprès de mon secrétariat un complément de ces imprimés ou, en cas d'urgence, de les faire photocopier.

Je pense enfin qu'il serait utile que tous les habitants de votre commune soient largement informés par vos soins de cette procédure, étant précisé que ces informations, seront, par ailleurs, diffusées par voie de presse par les soins de notre Commission.-

En souhaitant que ce nouveau procédé administratif donne pleine satisfaction aux agriculteurs de votre commune, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma plus parfaite considération.

Le Secrétaire de la Commission :

SERVICE DU TRANSPORT EN COMMUN GUILLAUMES - BOUCHANIERES.

Le Conseil Municipal avait délibéré, en janvier 1973, en vue d'obtenir une modification d'horaire de ce service public.

Faute de recevoir une réponse à cette délibération, le Maire en date du 10 août 1973 avait adressé un rappel à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

En date du 16 septembre, le Maire a reçu la lettre suivante de Monsieur le Préfet.

Par lettre citée en référence, vous appelez mon attention sur une délibération du Conseil Municipal de GUILLAUMES relative à une modification d'horaire du service de transport en commun RICCI.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le souhait de votre Municipalité sera susceptible d'être satisfait dès que M. RICCI qui assure la desserte de SAUZÉ et de CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES, aura soumis, en accord avec les communes concernées, des propositions de modification d'horaire auprès de la Direction Départementale de l'Équipement et du Logement, Service des transports, 40 rue Clément Roassal, NICE.

UN DENTISTE A GUILLAUMES

M le Maire nous informe qu'il a reçu la visite d'un jeune chirurgien dentiste installé à Nice, et qui désire exercer en cabinet secondaire à Guillaumes.

Il est donc monté à Guillaumes pour essayer de trouver un local en vue d'y installer son matériel.

Bien que la solution de ce difficile problème ne soit pas entièrement résolu, il est très vraisemblable que les difficultés seront surmontées.

En conséquence, nous croyons pouvoir informer la population que dès l'hiver prochain, elle pourra disposer d'un praticien parfaitement qualifié pour assurer les soins dentaires nécessaires.

UN BUREAU DE LA MUTUALITE AGRICOLE A GUILLAUMES

La Mutualité Agricole a décidé l'ouverture d'un bureau local à Guillaumes, Place de Provence.

Il s'agit d'une initiative très heureuse qui rendra certainement de grands services aux agriculteurs du canton.

C'est pourquoi, M le Maire nous prie de bien vouloir publier la lettre qui lui a été adressée par Monsieur le Directeur de cet Organisme.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'implantation d'un bureau local de la MUTUALITE AGRICOLE, dans votre Commune.

A cet effet, Monsieur le Président de la Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Canton de Guillaumes est en pourparlers pour la location et l'agencement d'un local sis Place de Provence.

Un de nos agents se tiendra une demi-journée par semaine à la disposition des agriculteurs, il aura compétence aussi bien en Assurances Mutuelles Agricoles, en S A M D A. et S.O.R.A.V.I. E (filiales) qu'en Mutualité Sociale Agricole (prestations maladie, vieillesse, d'allocations familiales). Les agriculteurs pourront donc sur place, procéder à toutes assurances utiles, payer les cotisations, déposer leurs feuilles de maladie, obtenir des prises en charge, ainsi que tous renseignements.

En attendant que le local soit prêt, je vous demande l'autorisation de siéger à la Mairie.

Notre Agent, Madame PORCIER, se tiendra, si vous le voulez bien, pour la première fois à la disposition des agriculteurs le jour de la Foire, c'est-à-dire le 9 octobre 1973 de 10 heures à midi. Par la suite, les permanences seront fixées le MERCREDI.

Dans l'attente d'une réponse favorable et en vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le DIRECTEUR ADJOINT

Le Maire nous prie d'ajouter qu'évidemment, il a accordé l'autorisation demandée.

## LA FETE DE NOTRE-DAME

Notre fête patronale du 15 août s'est déroulée comme d'habitude avec en particulier, le succès qui la caractérise.

Malheureusement comme l'année précédente, le temps ne nous a pas favorisé puisque la pluie était de la partie et précisément durant toute l'après-midi du 15 août au grand désespoir des sapeurs surtout puisque leur tenue militaire était complètement trempée.

Il convient de les remercier pour la conscience professionnelle dont ils ont fait preuve en cette occasion.

L'ouverture de la fête a eu lieu le 14 dans la soirée avec le bal animé par l'orchestre Paul LUCA. Auparavant, la traditionnelle illumination du château avait eu lieu agrémenté par un feu d'artifice bien nourri.

Le 15 août, après le dépôt de la gerbe au cimetière devant le Monument aux Morts, la procession prenait le chemin de la chapelle de Buyei où Monsieur l'Abbé PROCACCI célébrait la messe avec le concours de M II. BENEDETTI et CALLONICO qui dirigeaient une chorale composée principalement par les enfants des colonies de vacances.

L'apéritif d'honneur était servi sur la Place Général de Gaulle comme d'habitude sous la présidence du Maire. Au tour de la table, on a noté la présence de Maître DUMAS-LAIROLLE, Député suppléant représentant Monsieur Fernand ICART, Député de la circonscription, de Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général du Canton et de presque tous les Maires des localités environnantes.

Les bals de l'après-midi et de la soirée ont pu avoir lieu mais ils furent largement contrariés par les intempéries. Malgré cela, l'affluence était très nombreuse et l'ambiance générale étant quand même à la bonne humeur.

Le 16, jour de foire, le concours de boule habituel a eu lieu organisé par Monsieur Roger BRES, tandis que les jeux d'enfants de l'après midi se déroulaient dans la salle du Foyer Rural.

En définitive, ce fut malgré tout une belle réussite dont il convient de remercier, tous les organisateurs et en particulier, la jeunesse de Guillaumes, sous la présidence de Monsieur André RAVEL.

=====

## LA FOIRE-CONCOURS DE GUILLAUMES

Il y avait grande affluence à Guillaumes le 9 Octobre.

En effet, la traditionnelle foire du 9 était accompagnée comme chaque année de la foire-concours qu'organise le Comité agricole présidé par Monsieur Jules GRAILLE.

Durant toute la matinée, les stands d'exposition ont été examinés par les trois jurys accrédités pour les disciplines, bovines, ovines et maraîchères.

On a pu noter la présence de nombreux élus dont le Conseiller Général et les Maires du canton, les hauts fonctionnaires départementaux de l'Agriculture et les représentants des associations socio-professionnelles de l'Agriculture.

Le Maire de Guillaumes s'était excusé de ne pouvoir assister à cette manifestation auprès de Monsieur Jules GRAILLE.

Un repas d'une centaine de couverts servi à l'Hôtel " Le Relais " réunissait tous les participants de cette foire tandis que la lecture du palmarès avait lieu à la fin du banquet.

Nous adressons nos félicitations à tous les organisateurs de cette foire-concours .

Pensant intéresser nos lecteurs et lectrices, nous publions le palmarès.

### VACHES LAITIÈRES " ABONDANCE "

Premier prix avec félicitation du jury et médaille de bronze du Ministère de l'Agriculture : M. Emile JAUBERT ( Saint Martin d'Entraunes)  
Deuxième prix : M. Charles PAYAN (Entraunes) troisième prix : M. Fernand PONS, (Villeneuve) quatrième prix : M. Edmond DOZOL ( St Martin) cinquième prix : MM Arthur TOCHE et Roger MAZZOLA; sixième prix : M Yves NICOLAS.

### VACHES LAITIÈRES " MONTBELIARDE "

Premier prix : M. Roger MAZZOLA ( Saint Martin d'Entraunes); deuxième prix : M. Jules GRAILLE, ( Guillaumes) avec mention spéciale ; troisième prix : MM Rémy GIAUFFRET ( Villeneuve) et Edmond DOZOL ( St Martin) ;

### TAUREAUX

Premier prix : M. Arthur TOCHE ( Villeneuve) ; deuxième prix : M. Fernand PONS ( Villeneuve); prix d'ensemble : M. Norbert LIAUTAUD ( St Martin d'Entraunes).

### TAURILLONS

Premier prix : M. Emile JAUBERT (St Martin); deuxième prix : M. Césaire PAYAN (Saint Martin).

## GENISSES

Premier prix : M Charles PAYAN (Entraunes) ; deuxième prix : M Césaire PAYAN (St Martin d'Entraunes) ; troisième prix : M Raymond SALICIS (Valberg).

## OVINS ET CAPRINS BREBIS RACE PEONE

Premier prix : M Rémy MANDINE (Entraunes) ; deuxième prix : M Léon RANCUREL (Valberg) ; troisième prix : MM Joseph ROUBIN (Daluis) et DAOLENA (Péone) quatrième prix : Mme Louise CLARY (Valberg) Noël TOCHE (Bouchanières) et Marcel BELLIEUD (Péone) ; cinquième prix : MM Emile GINBSY (Villeneuve) et Fernand COTTON (Daluis) sixième prix : MM Lucien et Etienne CAR (Péone).

## RACE PREALPES

Premier prix : M Honoré BRUN (Daluis) ; deuxième prix : Mme Louise CLARY (Valberg) ;

## RACE COMMUNE

Premier prix : M Julien JAUFFRET (St Martin) ; deuxième prix : MM Henri et Gabriel CAR (Péone).

## RACE MERINOS

Premier prix : M Raymond SALICIS (Valberg)

## ANTENNAISES

Race Péone.- Premier prix : M Rémy MANDINE (Esteing) ; deuxième prix : M Joseph Roubin (Daluis) ; troisième prix : MM Noël TOCHE et Lucien CAR.

Race commune.- Premier prix : M JAUFFRET Julien.

## AGNELLES

Race Péone.- Premier prix : Mme Louise CLARY et Léon RANCUREL ; deuxième prix : M DAO LENA Angé ; troisième prix : MM COTTON et BELLIEUD ; quatrième prix : MM Etienne CAR et Noël TOCHE.

Race Préalpes.- Premier prix : M Honoré BRUN ; deuxième prix : M Henri et Gabriel CAR.

## BELIERS

Premier prix : M Joseph ROUBIN (Daluis) ; deuxième prix : M J RANCUREL (St-Brès) ; troisième prix : M Rémy MANDINE (Esteing).

## AGNEAUX MALES

Premier prix : M Marcel BELLIEUD ; deuxième prix : M Joseph RANCUREL.

## CAPRINS

Premier prix : Mme Louise CLARY ; deuxième prix : M Joseph ROUBIN ;  
prix de présentation : M RANCUREL.

## FRUITS ET LEGUMES

Oignons.- Premier prix : M Jules BLANC, ; deuxième prix : M Hilarion  
BARTHELEMY.

Pommes de terre.- Premier prix : avec félicitations du jury : M.  
Noël COSTE ( St Martin); deuxième prix : M Césaire PAYAN ; sont également  
primés : M M Jules BLANC, BARTHELEMY, POURCHIER, Noël TAXIL, MAZZOLA, DOZOL  
COSTE, CLARH et COTTON.

Courges.- Premier prix: Mme Suzanne PAYAN; sont également primés:  
MM Charles POURCHIER, Jean VERNER, Marius NICOLAS , Théophile SALICIS,  
Jean JONGET.

Citrouilles.- Premier prix : Premier prix : M. Louis BRUN(Villeneuve)  
deuxième prix : MM Alphonse GARNIER et Jean JONGET ( Guillaumes).

Tomates.- Prix de présentation : M Charles GINESY (Guillaumes).

Choux-fleurs.- Prix de présentation : M E DOZOL.

Maïs .- Prix de présentation : M Ch POURCHIER.

Cardon.- Prix de présentation : M ROCHE.

Petits pois.- Prix d'encouragement: M Jean VERNER

Aulx.- Premier prix : MM Emile GINESY et Frédéric SALICIS.

Choux-Raves.- Premier prix : M BAULEO ; deuxième prix : M R MAZZOLA.

Carottes.- Premier prix : M BAULEO ; deuxième prix : M Jean VERNER.

Betteraves.- Prix de présentation : Mme Rose BLANC.

Légumes divers.- Sont primés : MM R GOERGE, COTTON, VERNER NICOLAS;  
GARNIER, BARTHELEMY.

Raiskns.- Prix de présentation : M Ch POURCHIER.

Pommes.- Premier prix : M Louis BRUN ; deuxième prix : M Arthur  
TOCHE; sont également primés : MM BARTHELEMY, COTTON, JONGET.

Fleurs.- Prix de présentation : M CAR (Péone).

## FROMAGES

Premier prix avec félicitations du jury : M Yves NICOLAS (Bouchaniè-  
res) ; deuxième prix : M Etienne CAR ; troisième prix : M Raymond SALICIS.

BASSE -COUR

Lapins.- Premier prix : M Roger MAZZOLA; deuxième prix : M H BARTHELEMY.

Coqs .- Premier prix : M Rémy MANDINE; deuxième prix : M Edouard DOZOL.

Dindes et oies.- Prix d'ensemble et de présentation : M Jean VERNER ( Es'ping ).

Canards.- Prix de présentation : M Alain BARTHELEMY ( Daluis ).

Poules.- Prix de présentation : M Raymond SALICIS ( Valberg )

Chinchillas.- Prix de présentation : M Louis BRUN ( Villeneuve ).

=====

Nous avons reçu la lettre suivante écrite par Monsieur et Madame BOURLIERE, qui est peut-être susceptible d'intéresser un propriétaire désireux de vendre une partie de son bien.

C'est pourquoi, nous la publions sans engager en rien notre responsabilité.

Monsieur et Madame BOURLIERE  
Rue de la Poste  
42400 ST CHAMOND

Monsieur,

Pouvez-vous transmettre ma lettre, aux notaires de Guillaumes ou m'envoyer les adresses, ou peut-être passer par annonce, dans votre bulletin paroissial,

" Achetons dans village de moins de 2.000 habitants ( de préférence ) terrain et bâtiment attenant ( grange ou autres, pour caravane ) éventuellement sans eau et électricité branchées, ou à proximité. "

D'avance, je vous remercie.

Recevez , mes sincères salutations.

Comme dans les précédentes tribunes, nous publions une suite de l'Histoire de Guillaume par M M. CANESTRIER et MAGALON.

## LA SOCIÉTÉ GUILLAUMOISE ( Suite )

On commentait en société les nouvelles reçues, surtout dans les périodes d'alarme. En juillet 1580, on parlait beaucoup de la peste qui sévissait à Nice. Le 26 juillet, le prieur Delphini de Villars, mandait : "Aquellos que souterravon lous mors que eron de Cagno et de Canos portavon la pesta per las portas e Dieu a voulgut que son istas descubers e lous tenon en preson."

Aux veillées d'hiver, les dames réunies filaient la quenouille en bavardant. Elles parlaient volontiers des robes, pelisses, tissus fins des marchands guillaumoises. Elles déplorait déjà la montée des prix. Un marchand avait reçu de la " belle toile fine pour chemises à 17 florins la canne"; c'était cher au temps où l'on vendait le drap noir du pays 5 florins la canne ! Elles se plaignaient des prétentions et de l'insolence des servantes : "Ma servante effrontée m'a laissée, sans occasion ni raison !"

Les cultivateurs " laboureurs" se plaignaient du trop grand nombre de fêtes chômées: 38 fêtes mobiles qui s'ajoutaient aux dimanches. Il était défendu de travailler ces jours là " à peine pour la première fois de 40 sols, du double pour la seconde, du triple pour la troisième, et d'estre poursuivi comme infracteur des commandements de Dieu et de Nostre Mère sainte Eglise ". A la demande des populations du Haut-Var, l'évêque de Mandèves autorisa les curés à "laisser aller au travail entemps de récolte ou quand il y aura danger de tempeste, à condition toutefois que les consuls ou le baile au nom de la communauté demandent chaque fois la permission au prieur et qu'on ait assisté à la messe qui, pour ce sujet, pourrait être avancée". L'évêque François Faure ajoutait : " Nous chargeons la conscience des consuls et baile et déchargeons la nostre " ( Procès-verbaux de visites épiscopales à Guillaume, Châteauneuf, Sauze).

## COUT DE LA VIE.

Le prix du pain et du vin vendus en boutique dans les auberges était fixé par le Conseil de ville : pain de pur froment, 16 deniers la livre ; pain noir de seigle 5 deniers ; vin, 3 sols la pinte d'octobre à mai, 4 s. le reste de l'année ; fromage gras, 4 s la livre ; viande de mouton et de veau, 15 deniers la livre, de brebis, 9 deniers. Salaire d'une journée de travailleur ordinaire, 13 s et nourri ; d'un artisan 1 livre et nourri. Gages d'une servante de maison : 33 livres par an, avec logement, nourriture et une robe de travail. Une mule : 69 l ; 8 litres d'huile : 3 livres ; 2 charges de vin : 15 l.

Budget d'une famille de cultivateur moyen en 1600 : vendu 2 veaux, 17 livres ; 6 moutons, 36 livres ; 8 anouges ( agneaux d'un an), 17 l. une chèvre, 4 l; une charge de blé : 12 l; 1 rup de fromage, 4 l ; un cordeilhat ( pièce de laine et chanvre), 27 l.- Acheté: 1 setier de sel, 6 l; 2 chapeaux 2 s; la moitié d'un bovin, 4 l; un dail (faux), 11. 40 livres de cordes, 2 l; 1.000 clous pour le couvert, 15 l; 3 cannes d'étoffe, 3 l; payé au tailleur ; 2 l, au tisserand pour façon de toile et drap, 4 l; au cordonnier 5 l; pour faire filer le chanvre, 2 l; pour faire filer la laine, 21.

## NOMS DE FAMILLES.

Relevés dans les documents du XVI<sup>e</sup> siècle : Alhaud, ou Allaud, Amici, Arnaud, Audibert, Auteman, ou Autheman, Baret, Baroti, Barretti, Benoît, Berthon, Bordillon, Bouety, Boutin, Boyer, Brun, Cabassol, Cafarel, Castang, Castellar, Chabre, Chaubre, Clary, Clenchart, Colrat, Coston, David, Domenge, Dominici, Donadei, Duran, Durandi, Escotier, Fabre, Faraud, Fassi, Filip, Fornier, Garnier, Gas, Gay, Gaymard, Geloux, Genesy, Ginesi, Grailhe, Grailhon, Guaffielh, Guibert, Isnard, Jordan, Jusbert, Lambert, Laugier, Lautaud, Lautaudi, Lheurtardi, Levesi, Lions, Lothier, Magnan, Mandine, Matti, Maynard, Nicolas ou Nicolaï, Olive, Ollivier, Pastoris, Payan, Payani, Penno, Peyron, Pons, Quaso, Rabel et Ravel, Rancurel, Rauquil, Remusati, Repon, Richelme, Robert, Robion, Salicis, Sigaud, Simonici et Simonier, Tassi, Tolosan, Tornatore, Trenquier, Toche, Trocho et Troucho. ( Dans cette liste sont compris les noms de famille de femmes des environs épousées par des Guillaumoises ).

## LA VIE RELIGIEUSE. LA PAROISSE.

A Guillaumes comme dans les autres communes du val d'Entraunes la dîme était payée, au XVI<sup>e</sup> siècle, à la 22<sup>e</sup> gerbe, c'est à dire que l'on payait la 22<sup>e</sup> partie des récoltes en céréales, (froment, seigle, orge), en légumes secs et en chanvre, et la 22<sup>e</sup> partie du croît des troupeaux, nadois, agneaux, et chevreaux nés dans l'année. A Guillaumes et à Sauze, la dîme affectait également le vin récolté.

Les deux tiers de la dîme revenaient à l'évêque, l'autre tiers au curé titulaire du bénéfice de la paroisse. Ce dernier pouvait être le curé primitif, dit décimateur, résidant hors de la paroisse: maintes fois ce curé primitif fut un chanoine du chapitre d'Entrevaux. Le curé primitif se contentait de percevoir sa part de dîme, et de payer, assez peu d'ailleurs, le prieur qui assurait le service effectif de la paroisse et qui était le curé " à portion congrue". La population faisait bien la distinction entre les deux curés: le testateur avait soin de préciser qu'il léguait telle somme " au curé qui servira la paroisse ", al cura que servira la curo.

Dans le haut-Var la dîme était payée en argent, pour la commodité de l'évêque et aussi, de la population qui disposait ainsi de toutes ses récoltes, moyennant le numéraire qu'elle tirait de la vente de quelques têtes de bétail. Elle était perçue, à Guillaumes, par un collecteur, esatour, mot resté comme synonyme de percepteur dans les dialectes du comté de Nice.

Le régime de la dîme a varié suivant les conventions locales et les époques. Le taux était de 1/18 à Sauze. En 1630 il n'était plus que de 1/30 dans le val d'Entraunes, au grand émoi des curés qui se plaignirent " de ne pouvoir subsister". Par une transaction de 1657, on rétablit le taux de 1/22 (aperçu historique intéressant dans le registre des actes paroissiaux de Châteauneuf de 1704 - 1796). Puis, on en arriva à fixer, par commune, un chiffre forfaitaire pour la dîme (avec part de l'évêque et part du curé) qui fut perçue sous forme de taille comme pour les dépenses du budget communal.

Ainsi en 1788, les curés du val d'Entraunes recevaient de leur commune un traitement fixe: Entraunes, par exemple, payait annuellement 12 louis d'or et demi de France à l'Evêque, 500 livres au curé, 250 au desservant d'Estenc.

Chaque année, les consuls des communes demandaient à l'évêque " de leur accorder dans le temps de carême l'usage du lait et des oeufs qui est, avec le pain, leur unique subsistance ". Ils joignaient à leur requête une offrande substantielle ( 72 livres pour Guillaumes), dont l'évêque se déclarait content et " en quittait la communauté".

Les procès-verbaux de visites épiscopales à Guillaumes et dans les paroisses limitrophes de Sauze et de Châteauneuf renseignent sur les moeurs et sur certains usages curieux aux XVI<sup>o</sup> et XVII<sup>o</sup> siècles. " L'évêque a le grand regret de constater que le peuple n'est pas très instruit de la religion, qu'il est d'une crédulité qui va presque toujours jusqu'à la superstition ... Les jours de fête ne se distinguent des autres que parce qu'on fréquente davantage les auberges les bals... Les mères laissent, sous prétexte ou espoir de mariage, leurs filles converser avec les jeunes gens, d'où résultent de très graves désordres".

Des ordonnances épiscopales prescrivent à " tous les chrétiens sans distinction d'âge, d'assister indispensablement, avec les enfants et les filles, tous les dimanches d'avril à décembre ( juillet et août exceptés) à la doctrine chrétienne ( catéchisme) sous peine d'excommunication s'ils y manquent 3 dimanches de suite sans légitime excuse". Tout prêtre ayant charge d'âme qui manquera de faire le catéchisme 3 fois de suite sera suspendu ipso facto. Les curés devaient transmettre à l'évêché la liste des paroissiens qui ne faisaient pas leurs pâques. Trois monitions devaient être faites aux délinquants; si ceux ci persistaient, l'entrée de l'église et la sépulture religieuse leur étaient refusées et leur nom était affiché sur la porte de l'église. Il était interdit de tenir ouverts auberges et magasins et de jouer sur la place durant les offices, sous peine d'une amende d'une livre à chaque fois et pour chaque contrevenant.

Des évêques de Glandèves s'intéressèrent aux écoles. Ils soumettaient maîtres et maîtresses à des examens devant une commission à cause de l'ignorance de certains et de peu d'application des autres". Ils interdisaient, sous peine d'excommunication, " de tenir garçons et filles dans la même classe". Mgr Dominique Laurent de Crillon mandait aux curés : " Le soin de l'école intéresse le près la religion et l'Etat. De l'instruction des enfants il doit nécessairement résulter l'espérance et la gloire des royaumes et des républiques".

A la fin du XVI<sup>o</sup> siècle, il y avait déjà des chapelles rurales en ruines " dont on ne peut quasi rien savoir, les particuliers s'étant emparés des biens après avoir démoli les chapelles". Mgr Jean Ithier déplorait " la disparition de quantités de chapelles autrefois fondées". Pour sauver celles qui restaient, il en fit dresser l'inventaire avec la déclaration de leurs dotations et fondations sous peine de suspension a divinis aux prêtres qui y diraient la messe et d'autres arbitraires.

Les funérailles étaient l'objet de coutumes particulières. On ensevelissait soit dans l'église soit au cimetière suivant le désir exprimé par le testateur. Gratifications aux prêtres assistants, aux porteurs de la croix, de l'eau bénite, des flambeaux autour du corps, au sonneur du glas, au fossoyeur. Deux neuvaines des messes basses, trentain, services solennels de huitaine et du bout de l'an, avec dîner honnête aux prêtres et à 13 pauvres qui y assistaient. Une aumône générale à toute la population avec distribution à tous de pain, vin, légumes cuits. A Guillaumes, il était d'usage, de faire cuire un pairol énorme de bayans (haricots secs); un testateur ordonne de faire cuire 3 setiers de lentilles ( 120 litres ), de quoi remplir la gamelle de tous les soldats d'un régiment !

### III .- LES FORTIFICATIONS DE VAUBAN.

L'importance militaire de Guillaumes comme place-forte du royaume, s'affirme à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Vauban vint plusieurs fois à Guillaumes, notamment en 1682, en 1692 et en 1700. Il s'était rendu compte de l'importance de la place quand, suivant les plans de Catinat, le marquis de Vins concentra ses troupes à Guillaumes, le 8 juin 1691, pour soumettre les rebelles du Comté de Beuil et de la région de St Etienne qu'il réduisit rapidement, imposant une forte contribution aux communes de Péone et de Beuil, et brûlant quelques villages qui résistaient dans la vallée de la Tinée.

C'est à la fin de septembre 1700 que Vauban vint dresser sur place les plans des nouvelles fortifications. Il y resta environ un mois, souffrant, une quinzaine, d'un " rhume opiniâtre " qui le tourmentait beaucoup. Il rédigea un long mémoire sur la ville et le château signé du 25 Octobre 1700. Relevons- en les passages essentiels.

" La ville et château de Guillaumes, frontière de Provence et chef-lieu de l'une des 28 vigueries qui composent cette province, est située sur la rive du Var à 5 heures d'Entrevaux, 6 de Colmars, 5 d'Annot, 13 heures de Seyne, 2 de Beuil, 20 de Nice... Les chemins où on peut y aller sont praticables pour des mulets ; ils sont fort étroits, rudes pierreux et toujours monter et descendre avec péril. Celui de Guillaumes à Entrevaux est très difficile et seulement fait pour des gens de pied et de cheval et des mulets chargés mais sans bât, les chemins n'étant pas assez larges pour qu'on puisse s'en servir avec des paniers ou des coffres. Celui de Colmars à Guillaumes n'est pas plus aisé.

Rien n'est si mal réglé que les rues de cette ville; elles sont toutes sans règle, ni mesure, toutes mal pavées et pleines de haut en bas que le hasard, le mépris et le caprice des habitants ont produit chacun comme il a pu et la plupart à leur fantaisie. Quant à son enceinte, outre que ses murailles n'ont pas plus de 3 pieds réduits d'épais, elles sont extraordinairement élevées, vieilles et si faibles qu'elle s surplombent en quantité d'endroits ; à quoi il faut ajouter

qu'elles sont jointes à tout ce qu'il y a de meilleures maisons dans la ville, qu'elles y sont attachées partout et n'y ont laissé ni chemin de ronde ni parapets. Elles sont percées en plus de 500 endroits depuis le haut jusqu'en bas, la plupart de croisées grandes et petites, d'égouts.

Il y a dans la ville de Guillaumes 90 maisons dont la moitié très mauvaises. Il y en a douze abandonnées et en ruines, de même que l'hôpital qui est à moitié découvert, et l'église paroissiale qui n'est guère mieux. Dans les 90 maisons, il loge environ 100 familles, et 205 dans les hameaux, ce qui peut faire 1372 personnes de tous âges et tous sexes...

Les habitants de la viguerie sont assez nombreux pour former au complet une compagnie de montagnards qu'on pourrait fixer à 100 hommes et qui suffirait pour arrêter toutes les incursions de Vaudois ou Barbetais, aidés de la garnison de Guillaumes qu'on suppose être, dans tous les temps, de 200 à 300 hommes. Mais pour cet effet il faudrait que le Roy les exemptât de tout autre milice et qu'on obligeât les soldats qui formeraient cette compagnie de montagnards à s'assembler à Guillaumes, en temps de paix, une fois tous les mois ayant à leur tête, un capitaine en pied, un capitaine en second, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, avec 4 sergents.

On doit regarder Guillaumes comme un corps de garde avancé pour défendre l'approche d'Entrevaux et de Colmars. Cette place se trouve enclavée dans le comté de Beuil, des cols Crous et de Pal ainsi que de la vallée d'Entraunes, et mérite par ces considérations une attention spéciale.

Vauban décrit les fortifications qui existaient. Le donjon a 3 étages : au rez-de-chaussée 3 petites chambres, à la première desquelles il y a un four et une cheminée; un petit magasin à poudre. Au premier étage : une grande salle servant de corps de garde, 2 petites chambres et un petit magasin à poudre. Au deuxième étage ; une grande salle, une chambrette, une salle ayant au-dessus un grenier et communiquant avec une tour. Au haut : un petit parapet en saillie porté sur des bouts de poutre avec mâchicoulis. A côté du donjon : la citerne, une tour et 2 bastions. Plus bas, au sommet de la ville était la maison du gouverneur.

Vauban dresse les plans avec devis détaillés des travaux à entreprendre : divers aménagements, magasin à poudre bien abrité, corps de garde, chambres, magasins. Autour du donjon; rampe d'accès, arête et glacis du fossé, pont-levis, porte de secours. Plus bas, sur le palier de la montagne, faire une vaste plateforme avec cornichon, citerne, 2 bastions reliés par une courtine, logements et magasins, la chapelle (l'ancienne se trouvait hors de l'enceinte au lieu-dit St Joseph près de la porte d'Entraunes), avec autel, retable, bénitier etc.... Ouvrages de défense, glacis, corps de garde, parapet crénelé et retranchement pour couvrir la communication avec la ville. Sur le chemin des vignes, entre le cornichon et la ville, faire une porte de secours du côté de Bouchanières. Réparer la maison du gouverneur et l'hôpital.

Remparts de la ville : faire une nouvelle enceinte plus solide au-delà de l'ancienne ; 2 grosses tours rondes et bastionnées aux extrémités du rempart face au Var, avec au milieu du rempart, une demi-lune, fossé à pont-levis et dormant avec des corps de garde. Changer le moulin de place. Le long du Tuébi, contre lequel on ne saurait trop se défendre, former des épis à la mode du pays et ranger des blocs de pierre en redans. Construire un môle au confluent du Var et du Tuébi.

Dans l'intérieur de l'enceinte : au-dessus de la maison du gouverneur pousser les défenses contre le torrent jusques au-dessous du grand rocher et du donjon : faire une plateforme à canon sur le flanc du rocher. Au bas de la ville, contre le mur de la vieille enceinte, adosser une rangée de casernes simples pour un bataillon, deux pavillons d'officiers et un magasin à poudre. Con amner la vieille porte St Joseph, la moins utile.

Les travaux indiqués par Vauban furent entrepris aussitôt sous la direction des ingénieurs militaires Hercule Langrume et Jacques Laurent ; ils furent terminés en 1706. La place ainsi fortifiée avait belle allure. La nouvelle enceinte, renforcée de distance en distance par des tours ou des bastions, rejoignait le haut donjon, en formant un vaste rectangle. On ne pouvait entrer à Guillaumes que par deux portes solidement retranchées avec bastion, et précédées d'un pont-levis: la Porte de France ouvrant à l'ouest, sur le chemin d'Entrevaux; et la porte du Moulin donnant au nord, sur le chemin de Colmars. Un grand espace libre se développait entre les nouvelles casernes, au bas de la ville, et le rempart ouest. Le poète local Lions pouvait écrire :

Guillaumes, la cité consacrée à la guerre,  
Par les soins de Vauban reçut un second fort  
Et du dieu des combats le terrible tonnerre  
Gronda sur ses donjons, vomissant loin la mort

Les ingénieurs militaires qui inspectèrent la frontière du sud-est en 1734 reconnurent que la place était inattaquable.

" Les casernes du château peuvent contenir 400 soldats et leurs officiers. Tout le bas-étage est un souterrain voûté à l'épreuve de la bombe...

Dans l'enceinte de la ville, il y a 75 maisons habitées par 360 personnes. On compte 1 curé et 2 vicaires, 2 médecins et chirurgiens, 3 marchands, 5 cabaretiers, 1 fournier boulanger, 6 maîtres cordonniers et 8 garçons, 15 tisserands, 1 charpentier, 3 maréchaux-ferrants forgerons... Le magistrat est composé de 4 consuls renouvelés tous les ans par les habitants. La justice est administrée par un juge royal et son lieutenant que la communauté nomme tous les ans, un greffier et autres officiers subalternes. Il y a une corporation des Arts et Métiers, une chapelle ou confrérie des Pénitents, un puits dans la ville et deux citernes au château, un four, dans la ville où l'on peut cuire 1500 rations de pain en 24 heures, un moulin dans la ville et 8 aux environs.

Ces ingénieurs déploraient le mauvais état des chemins muletiers. L'unique chemin de Nice à Barcelonnette passait par Puget-Thénières, la Croix, le col de Roua, Guillaumes, Entraunes, la Cayolle. De Guillaumes à Entraunes, on suivait le gravier du Var. Beuil était isolé de novembre à avril à cause des neiges : " Il n'y a que des gens de pied qui passent avec des espèces de raquettes aux pieds quand la neige ne porte pas; quand elle porte, eils y vont et viennent, mais aucune bête de charge ne peut servir pendant ce temps".

à suivre...

## LA REPRISE DE LA SAISON DE FOOTBALL

Pour les footballeurs, l'automne marque la reprise des divers championnats. Comme les saisons précédentes, l'A.S.L.G a en agé une équipe dans le championnat du District Côte d'Azur, Deuxième division - Groupe C. Dans cette série, nos joueurs rencontreront des équipes déjà connues, d'autres nouvelles, ils retrouveront avec plaisir leurs voisins et amis d'Annot.

Cet engagement a été possible grâce à la bonne volonté de tous les joueurs. La saison 72-73 fut une saison de transition car elle marquait le départ de tous les "pionniers" de l'A.S.L. Un nouveau bureau a été élu : il est présidé par Mr Claude PONS, secondé par Mr Jean-Pierre CHAMPOUSSIN, Vice-Président, entouré des membres, MM Jean-Paul RAVEL Bernard GRAILLE, secrétaires, MM Roger BRES - Jean BAUDIN, trésoriers, MM AZOUZ, BECKER, Christian GRAILLE, et Jean-Jacques GENIN. Les problèmes furent nombreux. Ils ont été presque tous résolus.

Ainsi sur le plan effectif, un recrutement massif a été réalisé, qui accentue encore la vocation cantonale de notre Club. En effet, les recrues sont de St-Brès ( RANCUREL Marc) de Châteauneuf ( GINESY Max) de Valberg ( DALMAS Daniel) de Daluis ( GINOUSE Marc) de Guillaumes, (Jean-Luc BAUDIN). Signalons aussi la signature de Jean Marc NAVARRI gardien de but venant d'Annot, de GUILLEMET de Nice et de Jean-Luc FERRARI dont la famille est très connue dans le canton ainsi que le retour de Julien DALLO BENESSA de Villeneuve, après un an de service militaire, et de Jean-Paul RAVEL, après un séjour en Iran.

Sur le plan financier, le club fonctionne avec la subvention départementale de 250 frs. Une tombola a été organisée afin de subvenir aux autres besoins. Mais le club a besoin de l'aide de tous - Le football est d'ailleurs le seul sport que les jeunes guillaumoises puissent pratiquer gratuitement puisque tout l'équipement est pris en charge par le Club ainsi que les frais de licences et d'assurance.

Le problème du matériel a pu être résolu grâce à l'obligeance de la Municipalité qui a prêté à l'A S L G, une pièce située sous l'école. Là sont entreposés, les nouveaux filets que le Club a acheté, les ballons et l'équipement.

Le bilan peut donc être considéré comme positif.

Espérons que les résultats seront bons. Pour les obtenir, le Club a besoin de l'aide et de la présence de ses nombreux supporters dont les encouragements sont " le meilleur des dopings ".

C.G.

CALENDRIER DES MATCHES

Matches aller -

- 4/11/1973 - A S L G / A S Dominante
- 11/11/1973 - Football-Club de Liserb/ A S L G
- 25/11/1973 - A S L G / Trinité
- 2/12/1973 - A S L G / U.S. Levens
- 9/12/1973 - S S Annot / A S L G
- 16/12/1973 - A S L G / C.S. Commerçants Vieux-Nice
- 23/12/1973 - U S Arménie / A S L G.

Matches retour -

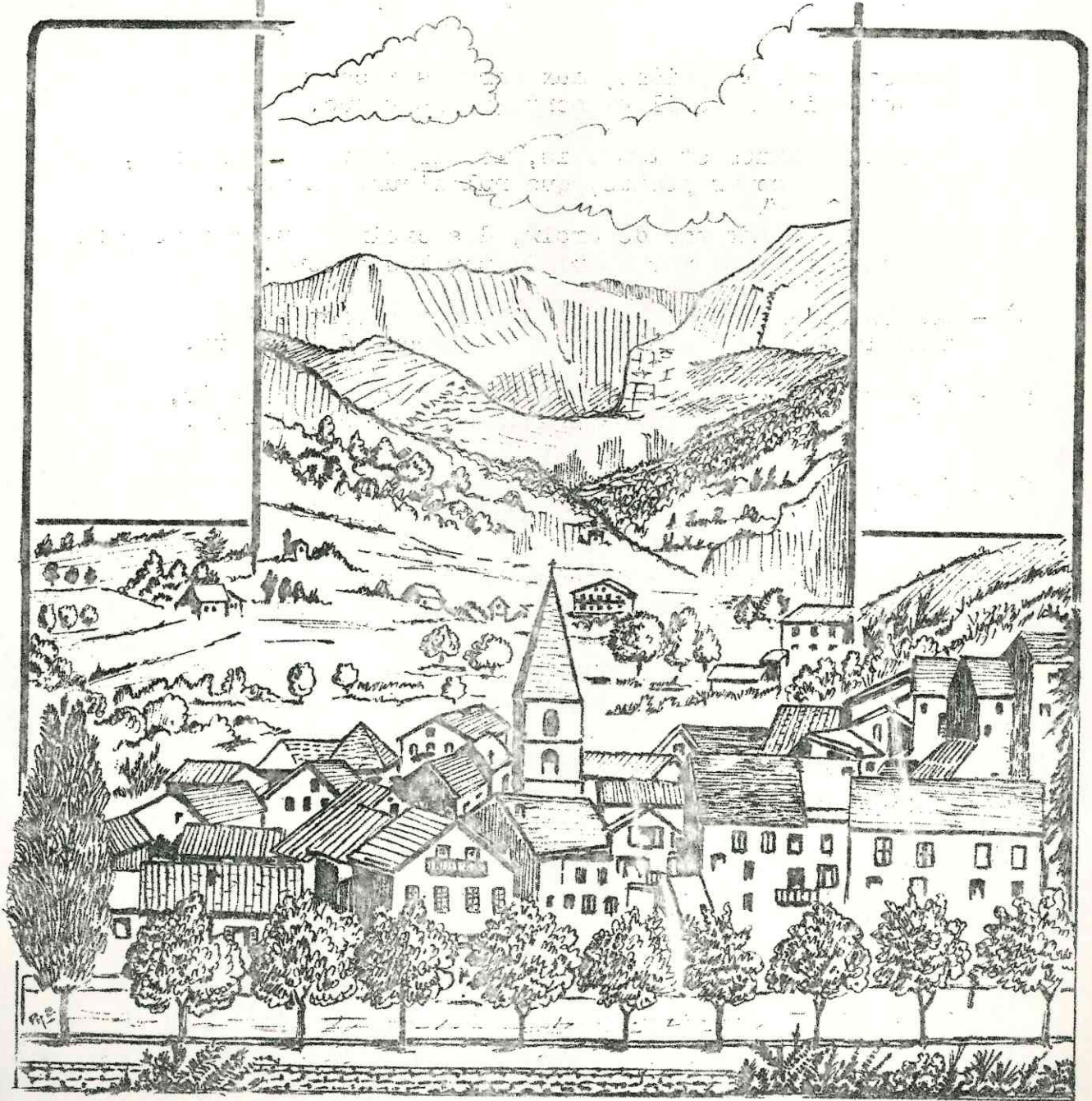
- 6/1/1974 - Avant Garde Gauloise Nice / A S L G
  - 13/1/1974 - Etoile Sportive de St André / A S L G
  - 27/1/1974 - A.S.Vigilante/ A S L G
  - 3/2/1974 - A S L G / S.C Vésubien
  - 10/2/1974 - Amicale Sportive Pointoise/ A S L G
  - 17/2/1974 - A S L G / P T T Nice
  - 24/2/1974 - A S Dominante / A S L G
  - 3/3/1974 - A S L G / Football Club de Liserb.
  - 10/3/1974 - Trinité / A S L G
  - 17/3/1974 - U S Levens / A S L G
  - 24/3/1974 - A S L G / S S Annot
  - 31/3/1974 - C.S. Commerçants Vieux Nice / A S L G
  - 7/4/1974 - A S L G / U.S Arménie
-

Notre ami Marius REBUFFO responsable des cantons de Guillaumes et d'Antibes des anciens du 163<sup>e</sup> ème Rt d'Infanterie vient de recevoir cet admirable poème dédié aux Morts de ce Régiment écrit par l'Abbé J. BELLOUARD et mis en musique par l'Abbé A. AURAT ?  
Chanté par notre bon camarade Emile AINESI, fort ténor de l'Opéra de Monte-Carlo lors de la messe qui a été célébrée à MARSEILLE le 1er avril 1973 en souvenir de tous les morts de ce Régiment.

P S A U M E des M O R T S A B A N D O N N E S

- 1) - Songez, dans la prière, aux tertres inconnus  
où des amis en deuil ne sont jamais venus.
- 2) - Dans les champs et les bois, les froments et les prés,  
Songez aux morts perdus, que nul n'aura pleurés.
- 3) - Des morts n'ont pas de croix, des croix n'ont pas de noms  
Songez à tant de morts broyés par les canons.
- 4) - Songez qu'en les sillons dorment des fantassins  
dont la cendre peut-être est la cendre des saints.
- 5) - Ils ont péri pour vous, au jour des grands combats,  
maintenant où sont-ils ? .. on ne sait où, là-bas.
- 6) - Trop de néant déjà nous les ensevelit  
jetterez-vous leur âme à l'éternel oubli ? . . .
- 7) - Ne vous fatiguez pas de rêves superflus  
à rechercher des corps qu'on ne retrouve plus.
- 8) - Mais dans la vieille église, au pied des vieux autels,  
Priez pour le repos de leurs coeurs immortels.
- 9) - Priez, priez pour les chers délaissés,  
Pauvres morts ignorés des tertres effacés.
- 10) - Tombés pour les foyers, tombés pour les drapeaux,  
Qu'ils dorment tous en paix, leur ETERNEL REPOS.

# LA VIE AU VILLAGE



## NAISSANCES

C'est avec plaisir que nous avons appris les naissances suivantes :

Muriel GARENTE, née à Grasse le 5 septembre, troisième enfant de Monsieur et Madame GARENTE, installés à Guillaumes.

Nathalie LARUE, fille de Monsieur et Madame Christian LARUE et de Madame née Lisette ACHARD est née à Nice le 27 septembre.

Cosma LAPASSET, né à Nice, neveu de M César TROUCHE, Maire de Sauze.

Alain PAYAN, fils de Monsieur Claude PAYAN, Menuisier et de Madame née RUBERA, Institutrice à Entraunes.

Jean-Marc BOTTERO, deuxième enfant de Monsieur Joseph BOTTERO de Daluis et de Madame née Anne-Marie COTTON.

A tous ces nouveaux nés; nous adressons nos meilleurs vœux ainsi que nos compliments à leurs heureux parents.

## MARIAGES

Le 28 juillet, a eu lieu le mariage à Nice de Stéphane ALFONSI, petit-fils de Monsieur et Madame Arthur CAZON avec Mademoiselle Germaine FRANCESCHI.

Le 27 Août a été célébré en l'église de Villeneuve d'Entraunes le mariage de Monsieur Guy JUSBERT avec Mademoiselle Monique MATHIEU.

Rappelons que le jeune marié est le fils de Madame Veuve Charlotte JUSBERT qui a longtemps résidé à Guillaumes et qui actuellement habite à Roquebrune Cap Martin.

Le mariage civil a eu lieu à la Mairie de Villeneuve.

Une joyeuse réception a reçu l'assistance à Castagniers au Restaurant "les Moulins."

Notre concitoyen Sylvain FILEPPO, Professeur à l'Université de Toulouse, s'est marié dans cette ville le 9 octobre avec Mademoiselle Christine BONNIDAN.

On nous a annoncé de Daluis, le mariage de Monsieur Joseph BRUN avec Mademoiselle Marie-José SPINDLER TOCHE.

Le mariage a été célébré à Daluis à la Mairie par Monsieur Louis RICHERME le Maire et à l'église par Monsieur l'Abbé PROCACCI.

Toutes ces nouvelles nous font grand plaisir et c'est bien volontiers que nous adressons à tous ces jeunes mariés l'expression de nos vœux de bonheur et de prospérité dans l'accomplissement de leur vie familiale.

C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de Monsieur Roger GUIBERT de Sauze avec Mademoiselle Christiane ARNAUD d'Enaux.

A ces futurs époux, tous nos meilleurs vœux de bonheur.

### D E C E S

Le 27 Juillet est survenu à Nice, le décès de notre ami, Robert VIERS, Vice-Président général honoraire de l'Hôtellerie Française.

Rappelons que le défunt a été pendant longtemps et avec beaucoup de distinction Délégué Régional du Commissariat Général au Tourisme dans les Alpes-Maritimes et de plus, jusqu'à sa mort, il était membre du syndicat Intercommunal de Valberg.

Les obsèques ont été célébrées au Monastère de Cimiez par Monsieur l'Abbé DULIEUX, ami personnel du défunt.

L'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille au cimetière de Gairaut.

Nous adressons à Madame Robert VIERS l'expression de nos condoléances très sincères.

A Péone, ont été célébrées le 18 août les obsèques de Madame Félix CLARY née Frida CAR.

Le décès est survenu à l'âge de 52 ans à Nice à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

A son mari, à ses enfants, à ses parents, nous apportons le témoignage de notre sympathie attristée par cette cruelle épreuve.

A Castellet les Sausses est décédée, à l'âge de 7 ans, Sylvie PELLEGRIN, fille de M PELLEGRIN et de Madame née Solange TAXIL et petite-fille de M Noël TAXIL, Adjoint au Maire de Daluis.

Aux familles si cruellement éprouvées, nous adressons nos condoléances très émuës.

## D I S T I N C T I O N S

C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de l'arrêté ministériel du 26 juillet dans lequel Monsieur le Ministre de l'Agriculture a décerné le grade de Chevalier du Mérite Agricole à Madame Marie Jeanne PONS Veuve GRAILLE qui a dirigé son exploitation agricole pendant de nombreuses années à Châteauneuf.

Rappelons que la récipiendaire est la belle-mère de notre ami, Monsieur Maurice BELLEUDY, Conseiller Municipal de Guillaumes.

Ajoutons nos très sincères compliments pour cette distinction bien méritée.

Un autre agriculteur, Monsieur Arthur TOCHE, Adjoint au Maire de Villeneuve a fait l'objet lui aussi d'une promotion.

Il vient, en effet, de recevoir la Médaille de la Mutualité de la Coopération et du Crédit Agricole en reconnaissance des services rendus et c'est bien volontiers que nous ajoutons nos félicitations.

## D E P A R T

C'est avec regret que nous avons appris le départ de Monsieur Joseph BORELLI Chef de District de l'Office National des Forêts à Guillaumes où il vivait avec sa famille.

Pour des raisons personnelles, il a obtenu une affectation à Jausiers, pays auquel il est très attaché.

Malgré un séjour relativement court à Guillaumes, il a laissé un souvenir très sympathique aussi bien dans la population que dans les instances administratives.

Une cérémonie a eu lieu à l'initiative de Monsieur HARIOTTI, Ingénieur en Chef de l'Office National des Forêts.

Cette cérémonie qui a eu lieu à la Maison forestière réunissait tous les fonctionnaires de Guillaumes et tous les représentants élus des collectivités locales, dans une ambiance très amicale.

Nous ajoutons simplement le souhait que le séjour à Jausiers soit heureux pour cette famille qui vient de nous quitter.

## BIENVENUE

C'est avec plaisir que nous avons reçu la visite à la Mairie de Monsieur et Madame BENEDETTI venus nous informer que dorénavant, ils fixaient leur domicile à Guillaumes.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

## DONS

Les Sapeurs-Pompiers du centre de secours de Guillaumes remercient les familles GIAUFFET et CONZETTI qui ont bien voulu faire un don de 100 frs à leur caisse, en remerciement de services rendus.

## DECES

Nous avons appris avec regret le décès à Nice de Madame Veuve BAUDINO Joséphine née VIGLINO, originaire de notre village.

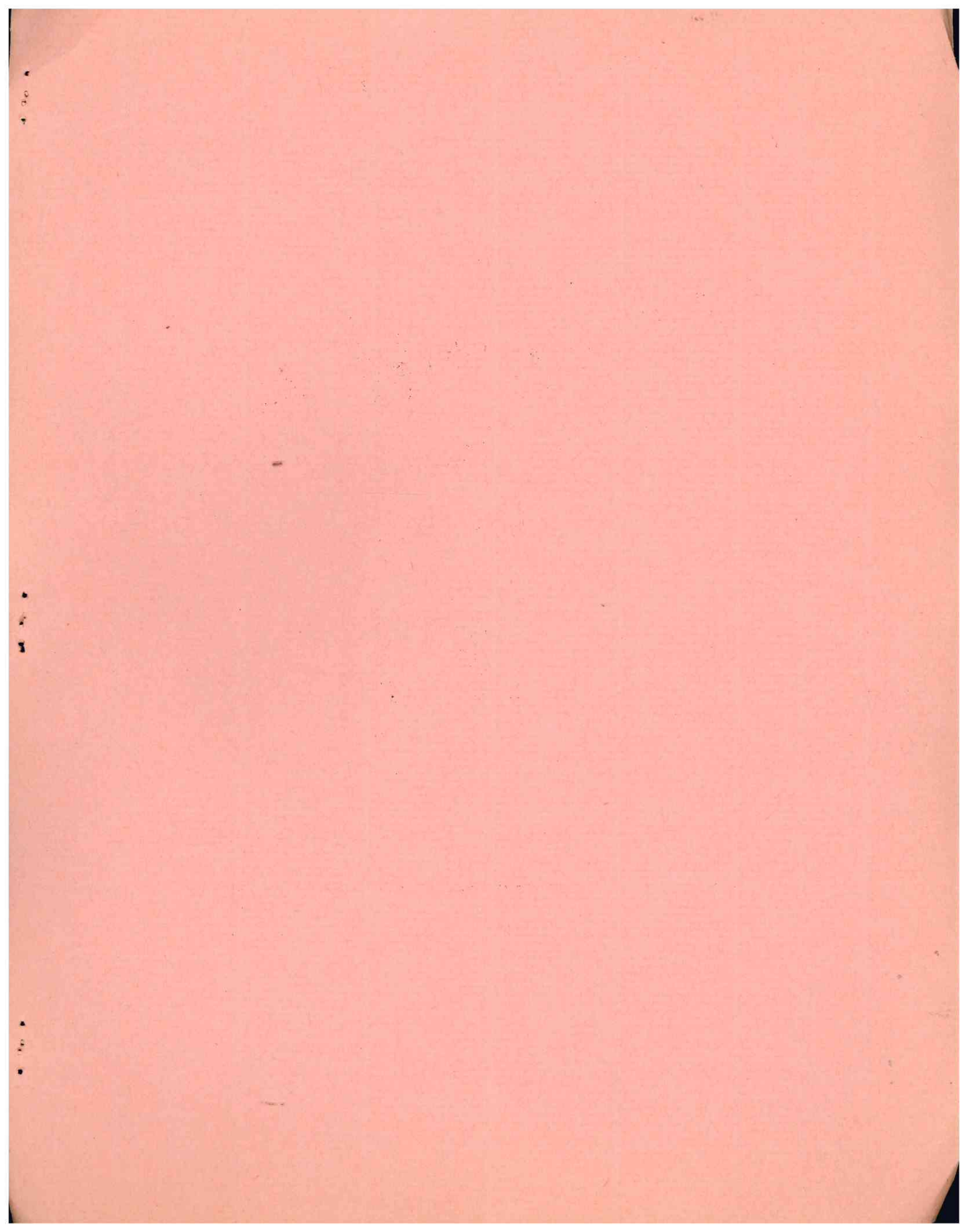
A ses enfants, Jean, Eugène, Maurice et Michel et à toutes les familles touchées par ce deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

N° 46 - OCTOBRE 1973

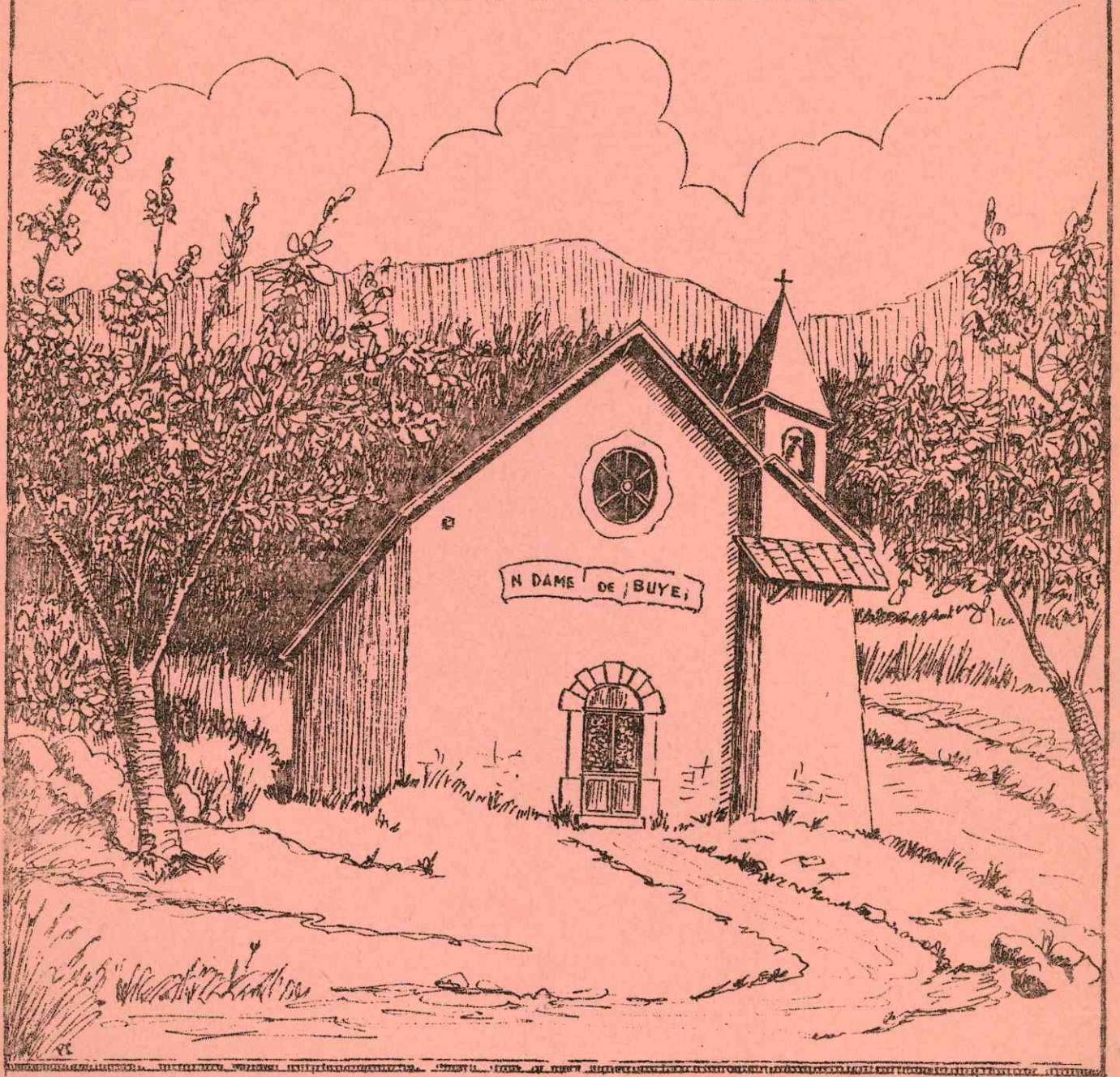
Abonnement : 10 frs

Perception de Guillaumes  
C.C.P. MARSEILLE 9040 -18

Paraissant au cours du premier trimestre  
deuxième trimestre  
troisième trimestre  
quatrième trimestre.



LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



AUTORISATION N° 53119